

Commission de gestion
du Conseil général
de la Ville de Sierre

Rapport
sur le budget
de l'année 2018

Membres :

Ralph Guntern, président
Svetlana Banjanac
Loïc Bruttin
Carmelo Iaia
Simon Eggs
Stefan Julen
Frédéric Martin
Aurelian Mascitti
Blaise Melly
Vincent Perrin
Lysiane Tissières-Premand, chargée du rapport

Sierre, le 21 novembre 2017

Table des matières

1	INTRODUCTION	3
1.1	Constatations générales	4
1.2	Les comptes de fonctionnement	4
1.4	Les comptes d'investissement	10
1.5	La marge d'autofinancement et les investissements nets	15
2	ANALYSES ET COMMENTAIRES	16
2.1	Introduction	16
2.2	Commentaires	18
3	CONCLUSIONS	22
3.1	Considérations générales	22
3.2	Amendements	22

1 INTRODUCTION

Conformément aux statuts du Conseil général (CG), la Commission de gestion (Cogest) a analysé le budget 2018 de la Ville de Sierre.

Le 4 octobre 2017, la Municipalité a remis à la Commission de gestion le budget 2018 de la Ville de Sierre, les plans financiers 2018 - 2021 et 2018 – 2027, le fascicule détaillant les dépenses liées et non liées. La Cogest a étudié ces documents de manière à préavis sur l'entrée en matière, discuter le détail, donner un préavis sur le budget et le rapporter au Conseil général lors de la séance du 13 décembre 2017.

Les membres de la Commission de gestion ont complété cette étude par des entretiens avec M. Jérôme Crettol, secrétaire général, les chefs de service ainsi que certains conseillers municipaux. Ils remercient chaleureusement tous leurs interlocuteurs pour leur accueil.

La Commission de gestion a établi le présent rapport afin que le Conseil général puisse se déterminer lors du plénum du 13 décembre 2017 quant aux points suivants :

- l'approbation du budget 2018 tel que présenté ;
- l'autorisation de contracter les emprunts que ce budget implique.

Le Conseil général a la possibilité d'amender certaines rubriques, tout en respectant les dispositions prévues par la loi. Ainsi, l'article 5 du Règlement communal d'organisation précise que « le Conseil général vote le budget, rubrique par rubrique, à l'exception des dépenses liées. Seules les rubriques d'un montant supérieur à CHF 50'000.- et non-liées peuvent être amendées par le Conseil général ».

L'article 68 de l'Ordonnance sur la gestion financière des communes définit la notion de dépense liée. Ainsi, une dépense est considérée comme liée:

1. lorsque le principe de la dépense et son montant sont prescrits par une disposition légale ou un jugement ;
2. lorsqu'elle est absolument indispensable à l'accomplissement d'une tâche administrative prescrite par la loi ;
3. lorsqu'elle découle impérativement de l'exécution d'un contrat approuvé par l'organe compétent.

Cette disposition légale relative à la distinction entre les dépenses liées et non liées peut donner lieu à des interprétations. C'est pourquoi une classification des dépenses supérieures à CHF 50'000.- entre les rubriques « liées » et « non liées » a été établie il y a quelques années par la Municipalité.

La classification 2018, réactualisée en fonction de l'évolution des rubriques franchissant le cap des CHF 50'000.- vers le haut ou vers le bas, a été étudiée par la Cogest qui recommande aux Conseillers généraux de l'accepter telle quelle.

Elle souhaite, toutefois, proposer au Conseil général la création d'une commission ad-hoc ou d'attribuer un mandat à la Cogest pour réétudier la classification des charges. Si certains postes sont liés par nature, d'autres résultent d'un choix. S'agissant ici de définir, à travers cette classification, les limites du champ d'action du Conseil Général, il paraît raisonnable et nécessaire de vérifier si cette classification est en adéquation avec les besoins actuels.

1.1 CONSTATATIONS GÉNÉRALES

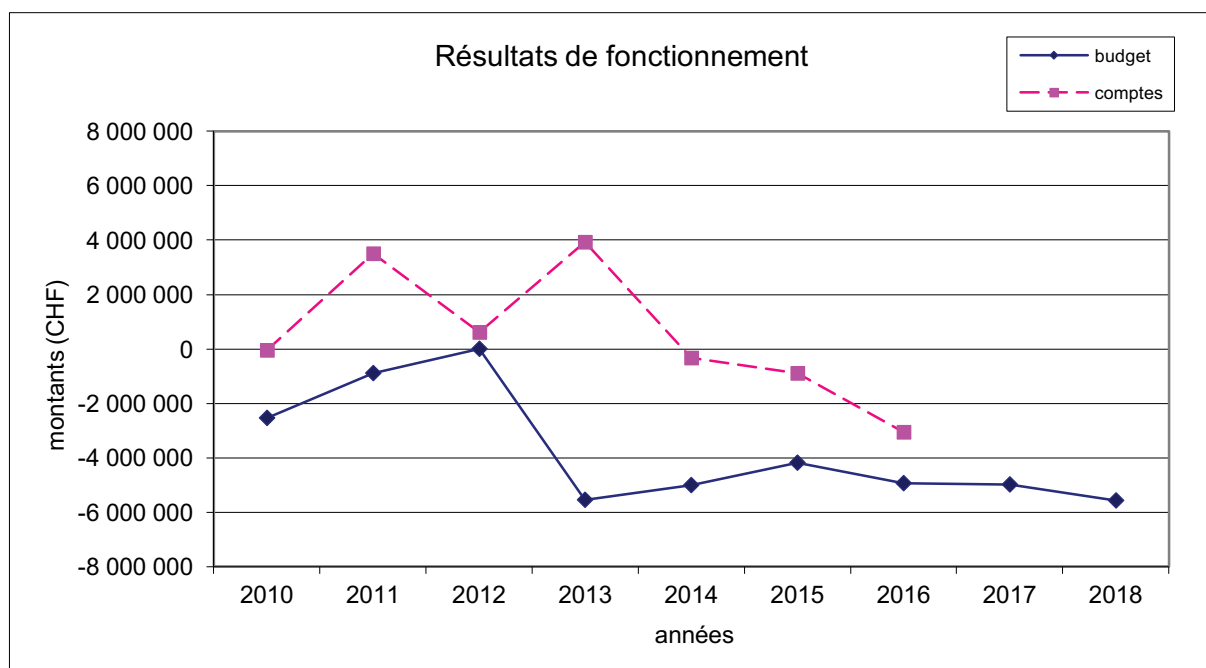
L'excédent de charges de CHF 5'575'000.- au budget 2018 est important et représente une augmentation par rapport à celui prévu pour 2017 (CHF 4'991'300.-). Les charges budgétisées augmentent de +4.1% (de CHF 89'467'100.- à CHF 93'145'700.-), alors que les recettes budgétisées passent de CHF 84'475'800.- à CHF 87'570'700.- (+3.7%).

Le budget 2018 prévoit des investissements nets de CHF 25'384'600.- alors que ceux prévus en 2017 se montaient à CHF 22'769'000.-.

La marge d'autofinancement couvre 36% des investissements budgétés.

1.2 LES COMPTES DE FONCTIONNEMENT

L'évolution globale des comptes de fonctionnement est représentée dans le graphique ci-dessous (différence entre budget et compte).

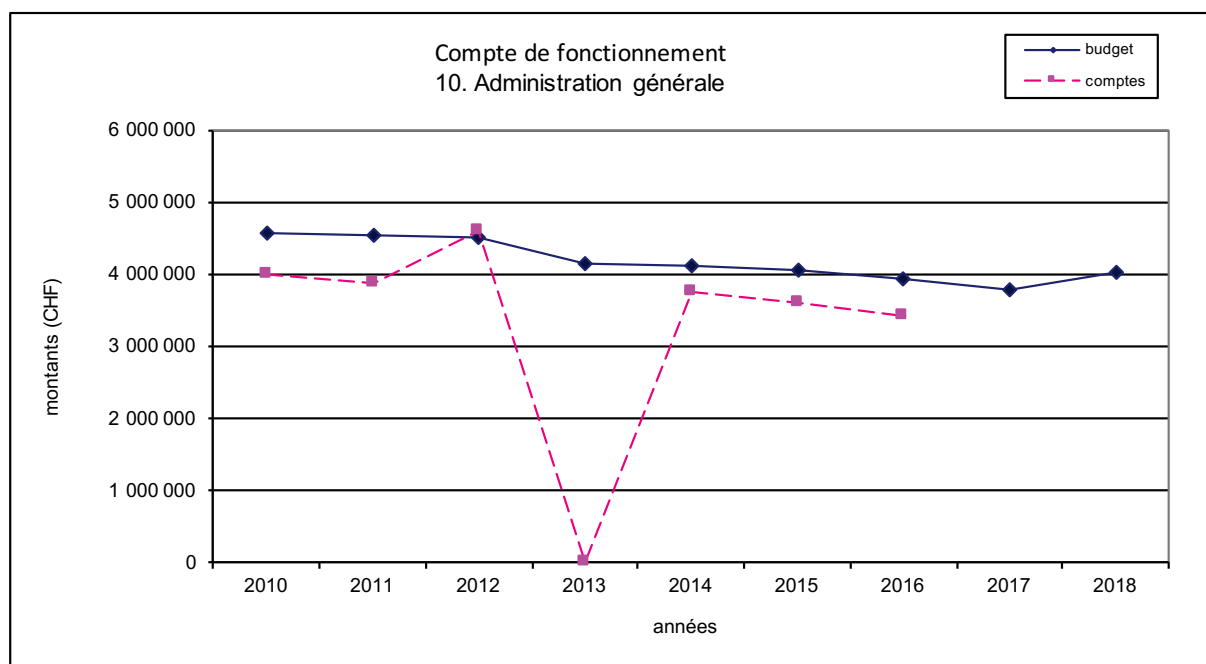


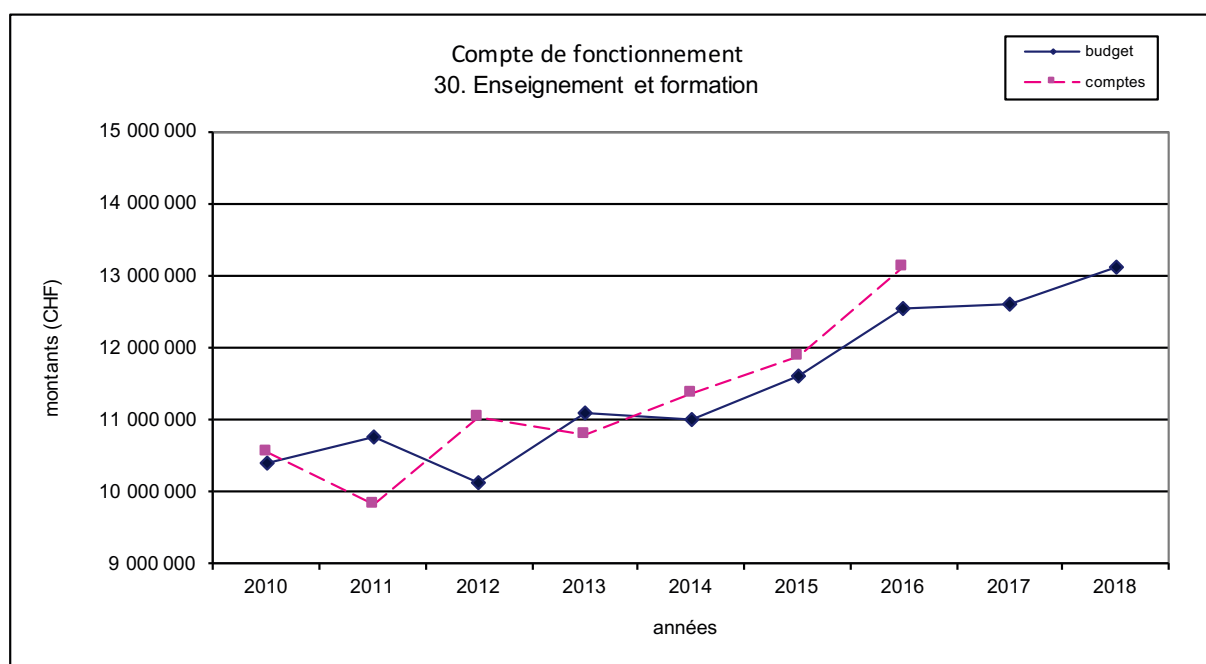
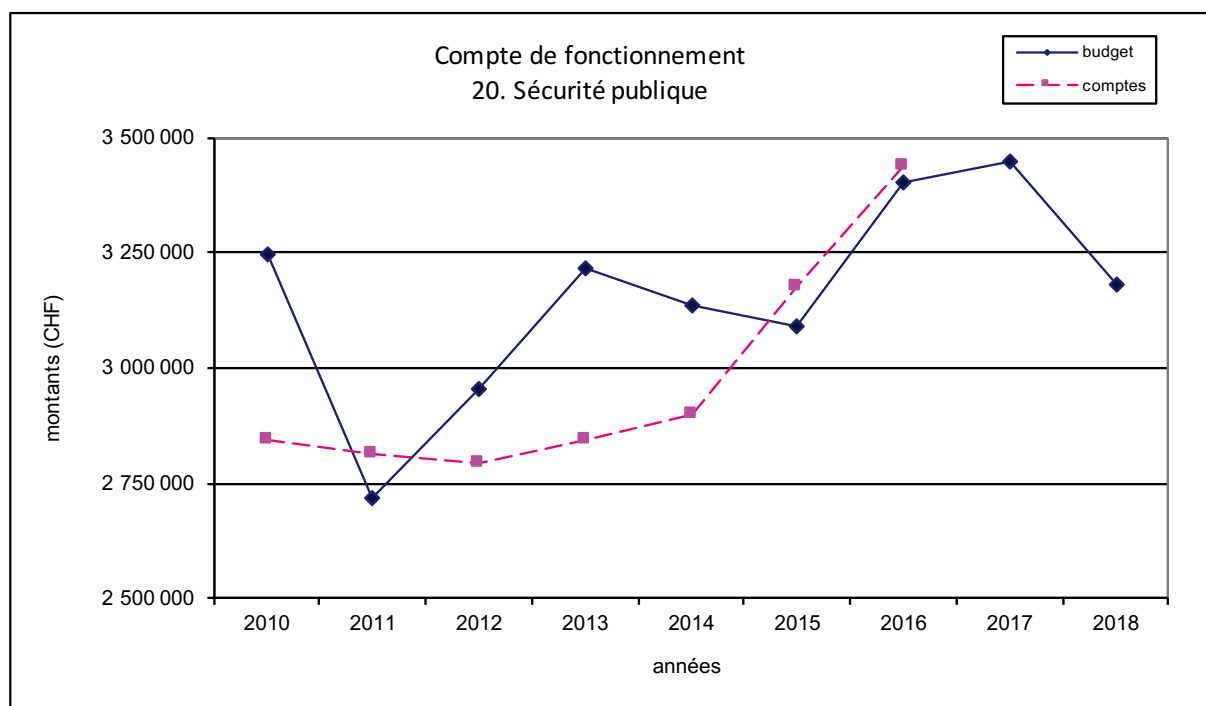
Le tableau ci-dessous donne un récapitulatif des montants par dicastère.

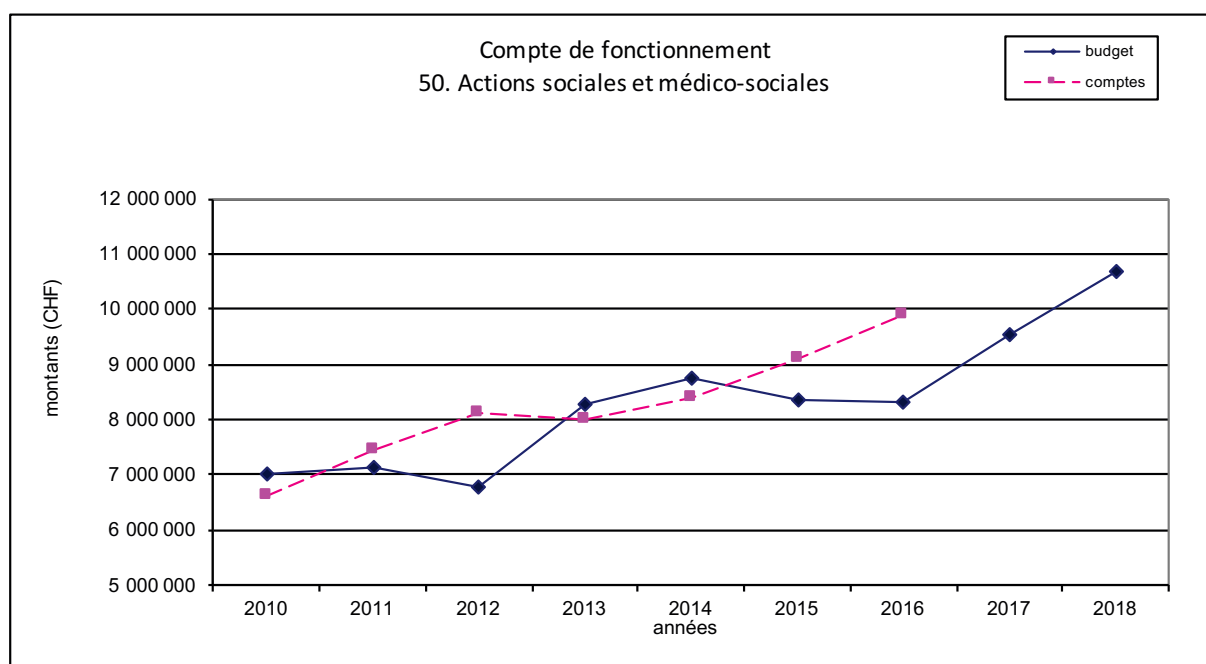
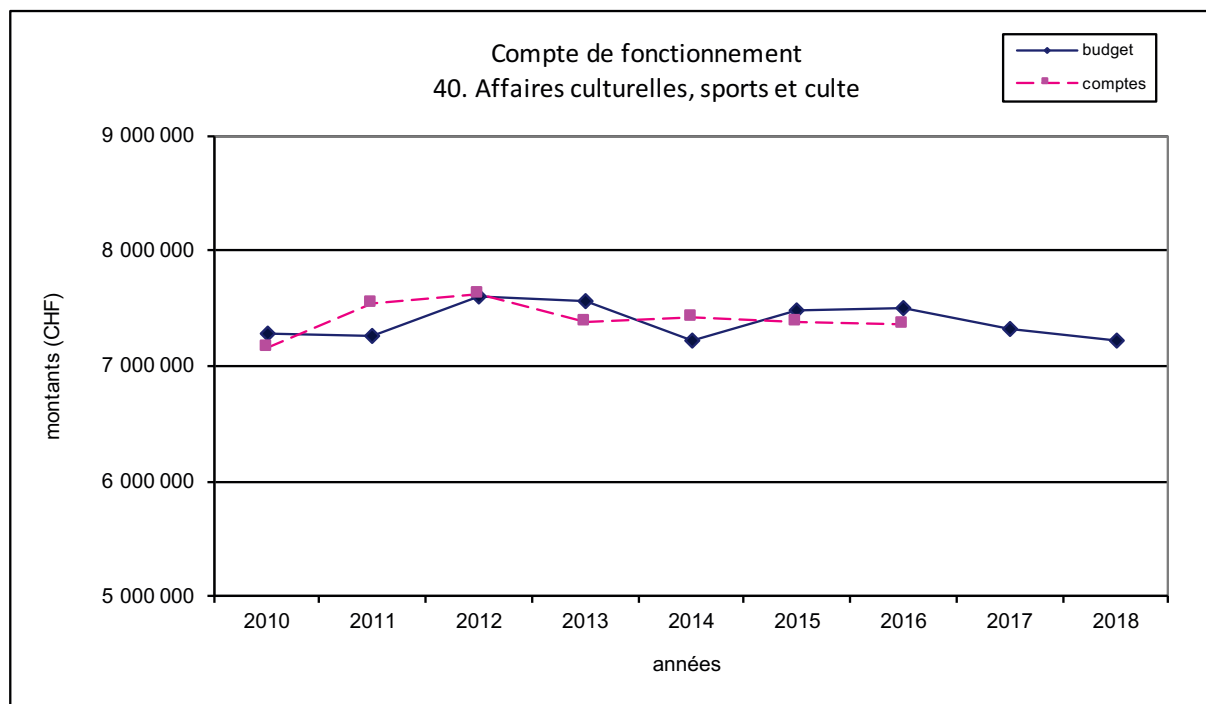
Le résultat des dicastères 60 et 90 représente des revenus (sauf en 2016-2017 pour le dicastère 60) alors que les autres dicastères sont des charges.

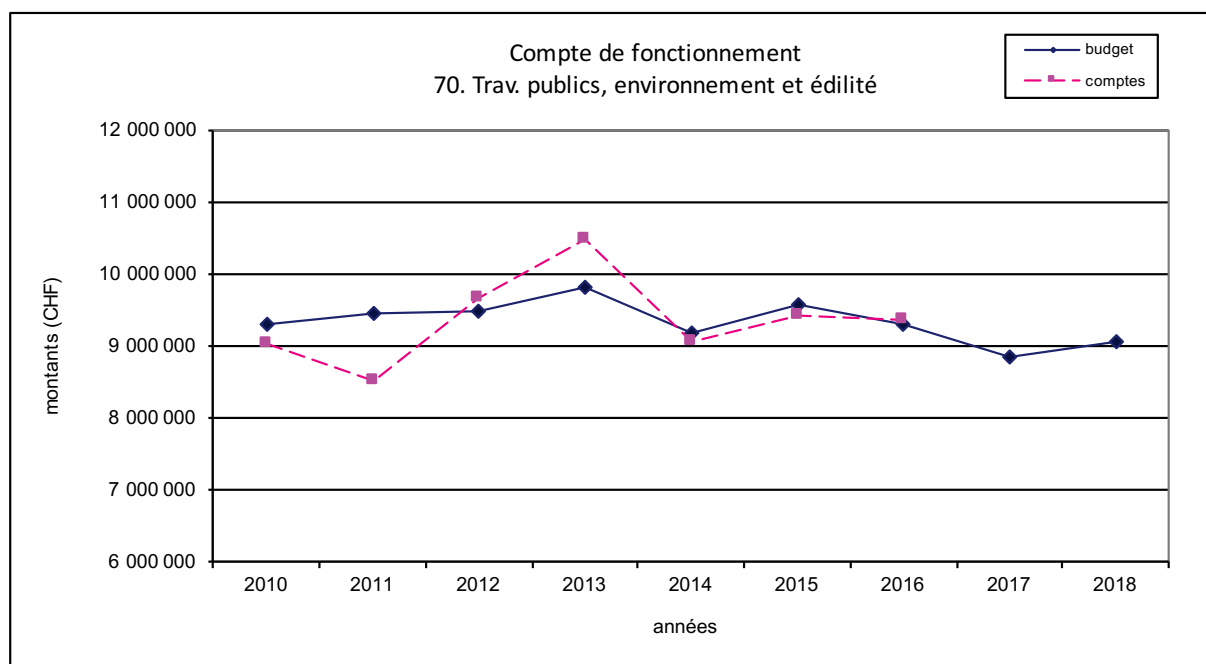
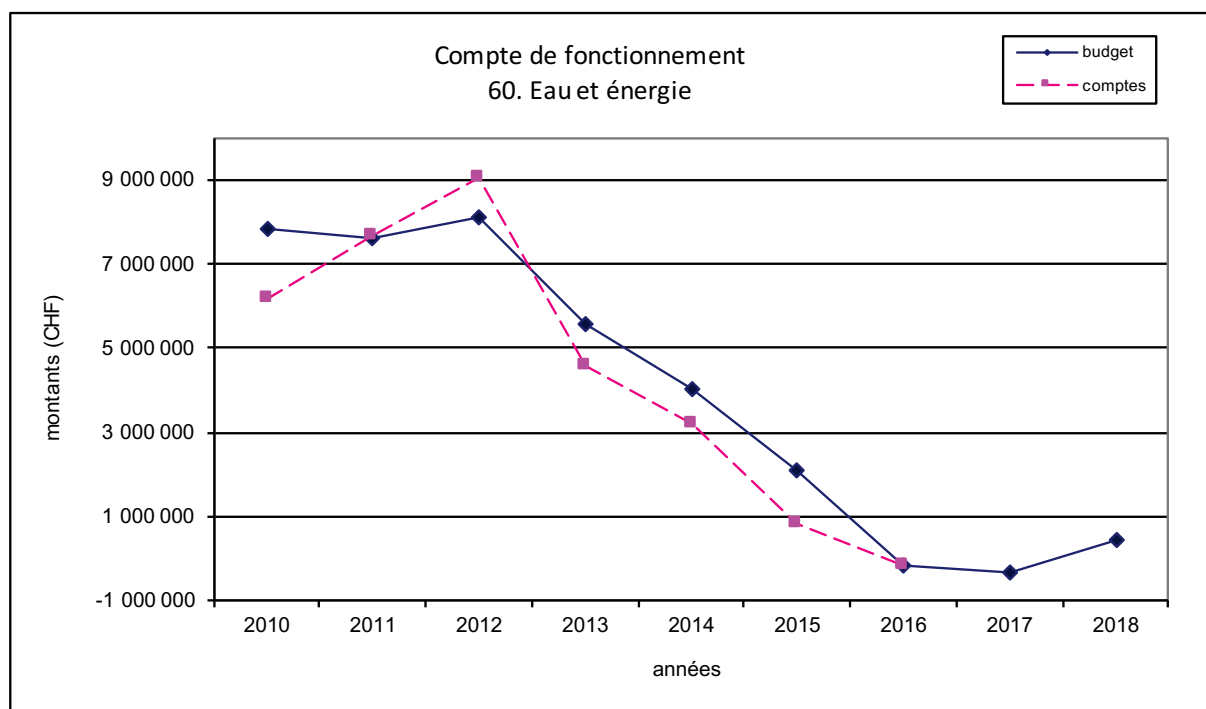
		2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	
10	Administration générale	budget	4 562 000	4 535 900	4 493 850	4 153 400	4 103 780	4 067 600	3 921 500	3 788 500	4 033 100
	comptes	3 990 187	3 882 544	4 595 328	423	3 764 815	3 607 485	3 426 562			
20	Sécurité publique	budget	3 246 250	2 717 000	2 952 900	3 215 500	3 136 850	3 091 700	3 401 300	3 445 400	3 180 750
	comptes	2 842 904	2 810 969	2 794 160	2 841 014	2 896 443	3 177 635	3 438 389			
30	Enseignement et formation	budget	10 406 580	10 771 900	10 129 900	11 094 800	10 987 430	11 600 150	12 534 950	12 609 200	13 107 200
	comptes	10 534 579	9 827 679	11 028 577	10 788 497	11 375 777	11 877 666	13 107 362			
40	Affaires culturelles, sports et culte	budget	7 276 790	7 256 900	7 598 650	7 558 720	7 214 990	7 490 300	7 504 900	7 328 850	7 219 900
	comptes	7 151 295	7 545 425	7 625 819	7 378 493	7 428 217	7 372 627	7 366 489			
50	Actions sociales et médico-sociales	budget	7 020 200	7 138 800	6 767 700	8 271 700	8 739 850	8 343 050	8 337 800	9 537 200	10 679 050
	comptes	6 625 941	7 445 932	8 129 000	7 991 238	8 401 086	9 094 857	9 912 254			
60	Eau et énergie	budget	7 834 150	7 618 600	8 108 550	5 586 000	4 017 200	2 077 450	-180 500	-336 400	424 100
	comptes	6 157 616	7 672 049	9 067 661	4 557 441	3 201 837	834 581	-150 486			
70	Trav. Publics, environnement,	budget	9 287 370	9 448 800	9 486 400	9 820 300	9 187 810	9 585 550	9 293 350	8 851 850	9 046 800
	comptes	9 024 695	8 514 177	9 653 411	10 466 622	9 064 093	9 421 034	9 353 532			
90	Finances et impôts	budget	31 430 200	33 366 800	33 323 300	32 987 300	34 347 200	37 907 800	40 238 400	40 906 100	41 267 700
	comptes	33 962 781	35 855 646	35 372 687	38 833 909	39 395 230	42 819 702	43 403 861			
TOTAL	budget	-2 534 840	-883 900	2 450	-5 541 120	-5 006 310	-4 193 100	-4 935 900	-4 991 300	-5 575 000	
	comptes	-49 205	3 500 970	614 053	3 925 063	-333 364	-897 021	-3 351 212			

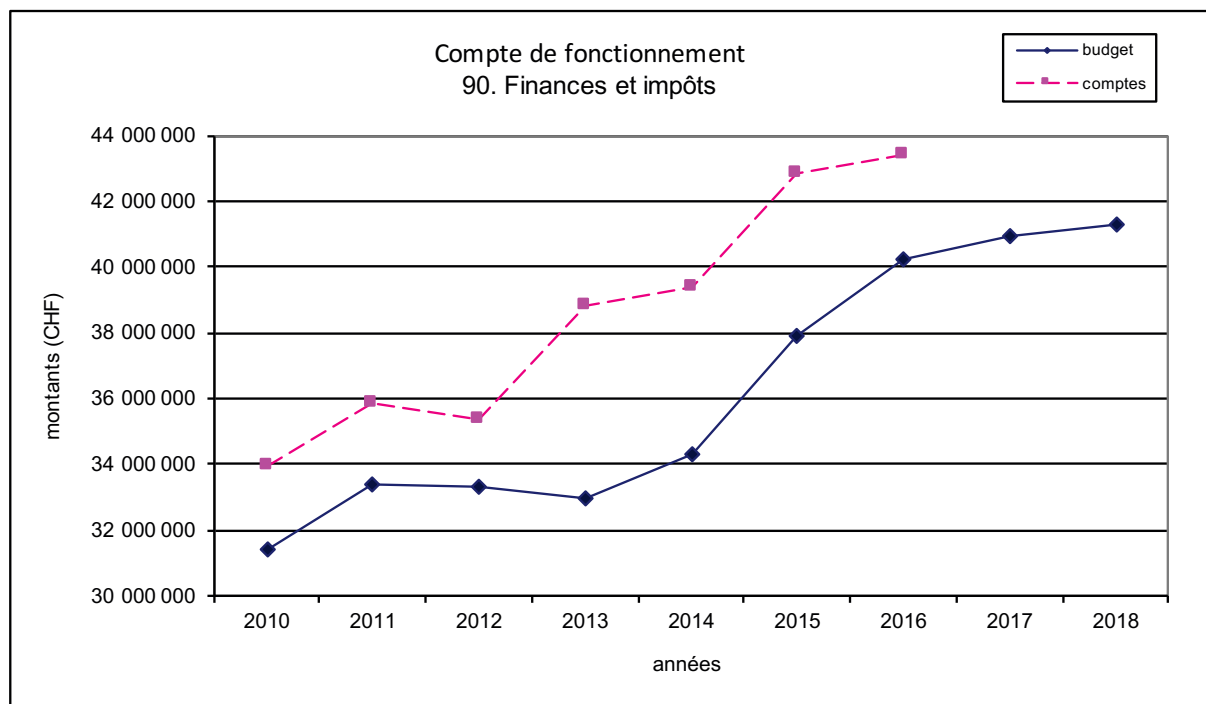
L'évolution des coûts nets (différence entre charges et revenus) dans le temps est présentée graphiquement ci-dessous. Le résultat des dicastères 60 et 90 est positif (excédent de revenus) alors que celui des autres dicastères est négatif (excédent de charges).











Les charges augmentent globalement de CHF 3.7 millions ou de 4.1% par rapport au budget de l'année précédente. L'augmentation est particulièrement marquée pour le dicastère 50 (actions sociales et médico-sociales, +8.8%) : près de 1 million supplémentaire est attendu entre les dépenses régies par le canton, la participation au CMS ; le découvert de la Crèche-UAPE, l'autorité de protection de l'enfant et de l'adulte.

Les charges du dicastère 70 (Travaux publics, environnement, édilité,) augmentent également de + 6.4%, mais sont largement autofinancées.

Seul, le dicastère 40 (affaires culturelles, sports et culte) enregistre une légère diminution de ses charges : -1%.

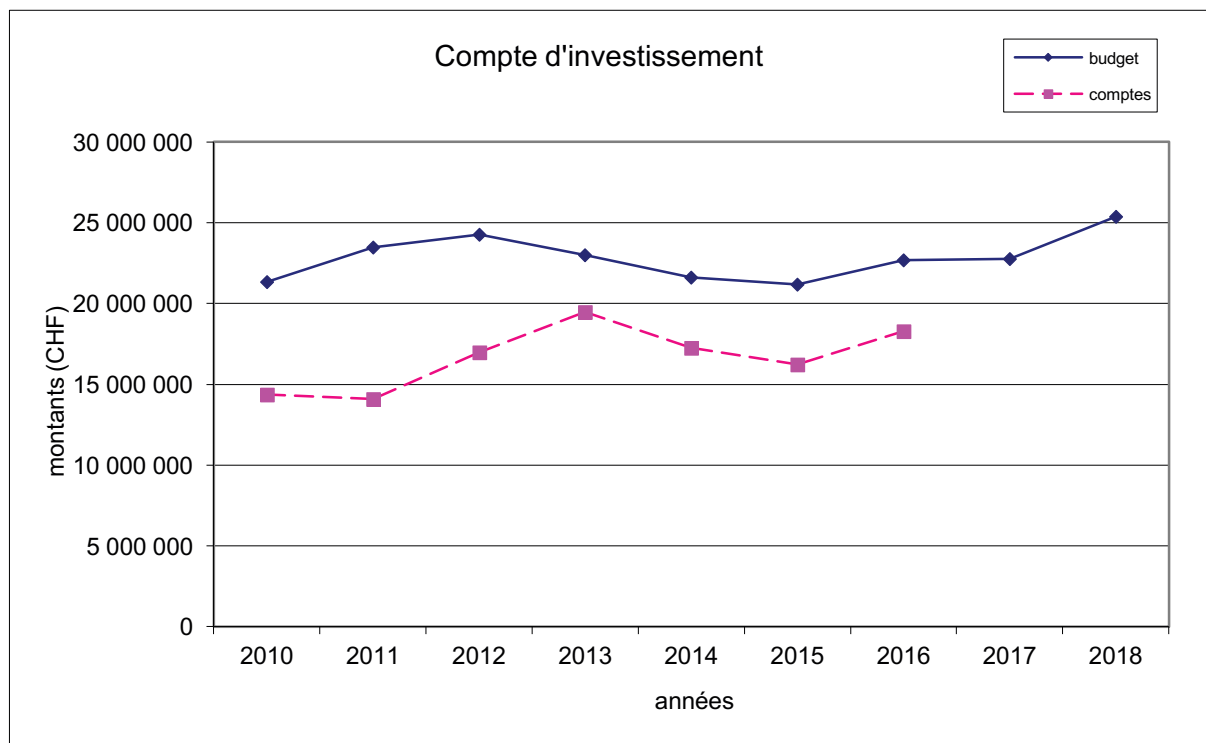
Les revenus augmentent globalement de CHF 3.1 million (+3.7%). Cette augmentation s'explique par une légère hausse de l'ensemble des dicastères à l'exception des 2 suivants :

- 50 - Actions sociales et médico-sociales qui enregistre une diminution de CHF 259'000.- par rapport à 2017 (Revenu budgétisé pour 2018 CHF 200'000.- contre CHF 459'000.- pour 2017).
- 30 - Enseignement et formation qui prévoit une diminution de ses revenus de CHF 89'400.- par rapport à 2017.

Concernant l'excédent attendu entre les charges et les revenus, la Ville a budgétisé un déficit de CHF 5.575 millions. Ce dernier s'affiche en hausse de CHF 583'700.- (+11.7%) par rapport au budget 2017.

1.3 LES COMPTES D'INVESTISSEMENTS

L'évolution globale des montants d'investissements est représentée dans le graphique ci-dessous.



Les investissements atteindront en 2018 un niveau record pour Sierre.

Sur l'ensemble du montant des dépenses nettes budgétisées (CHF 25'384'600.-), la Cogest relève qu'une partie importante est constituée de dépenses dont les montants ont déjà été acceptés par le Conseil général:

• Ecole de Granges, agrandissement	CHF	3'500'000.-
• Centre sportif Ecosia	CHF	3'000'000.-
• Part. construction établissement scolaire cantonal	CHF	2'000'000.-
• Complexe gare (parking + gare routière)	CHF	1'700'000.-

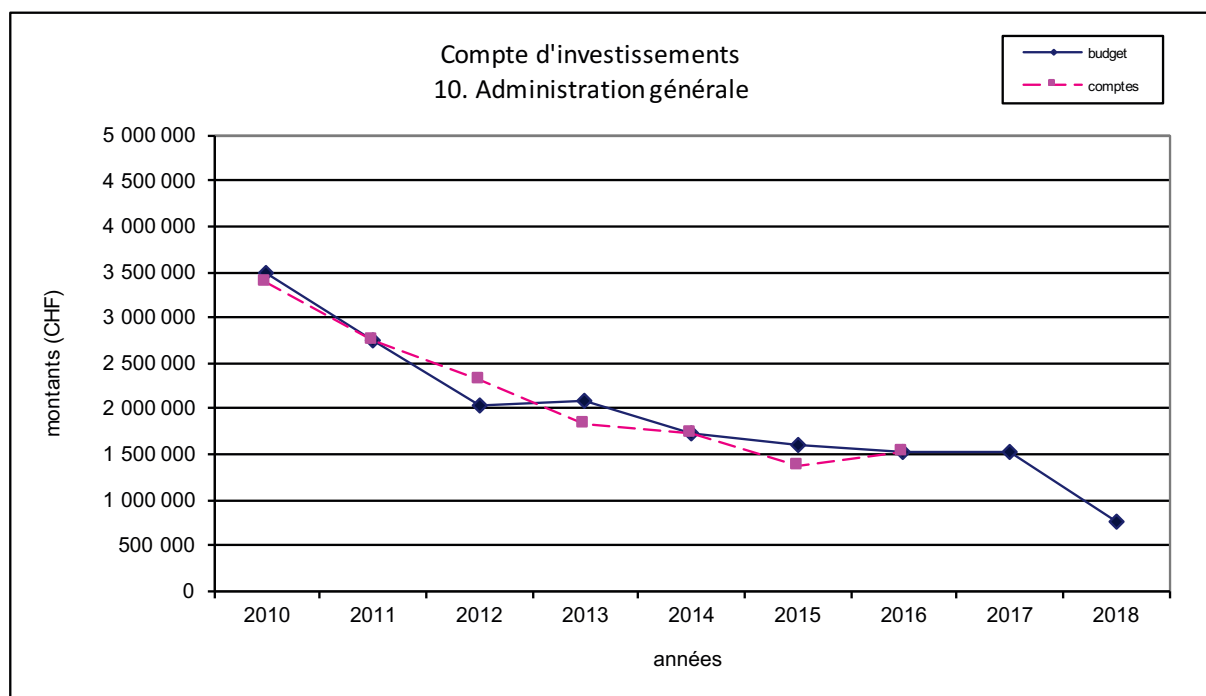
	Total	10'200'000.-

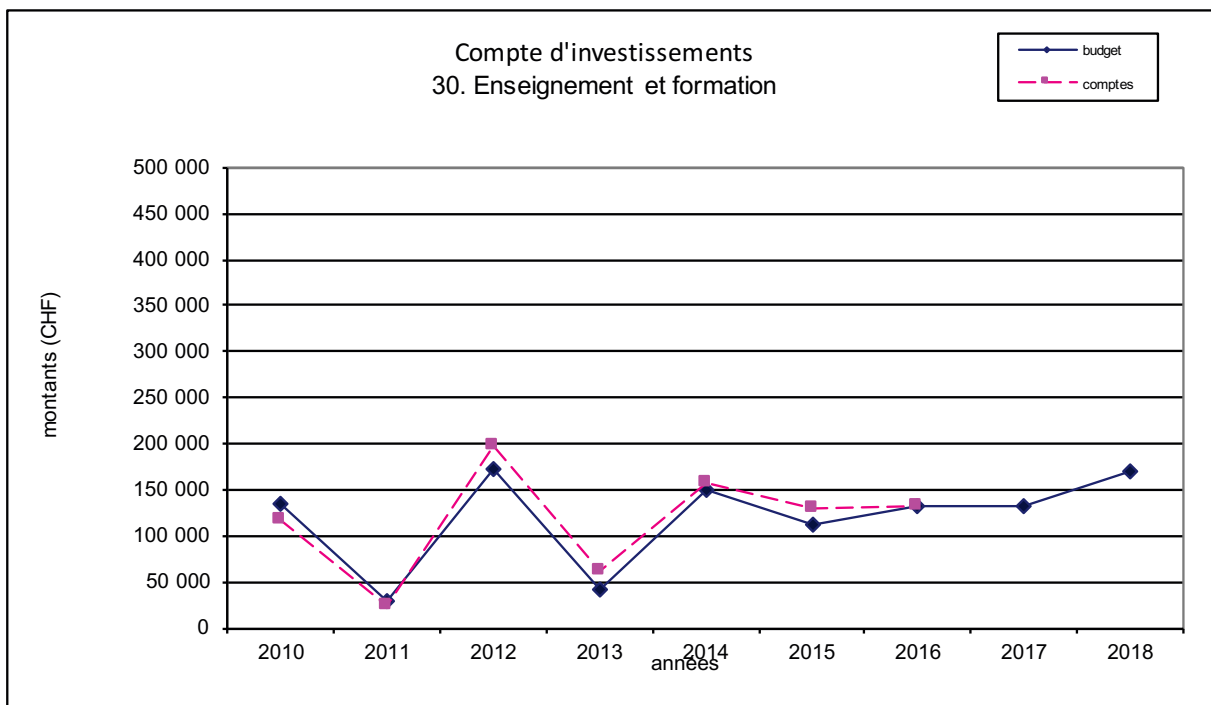
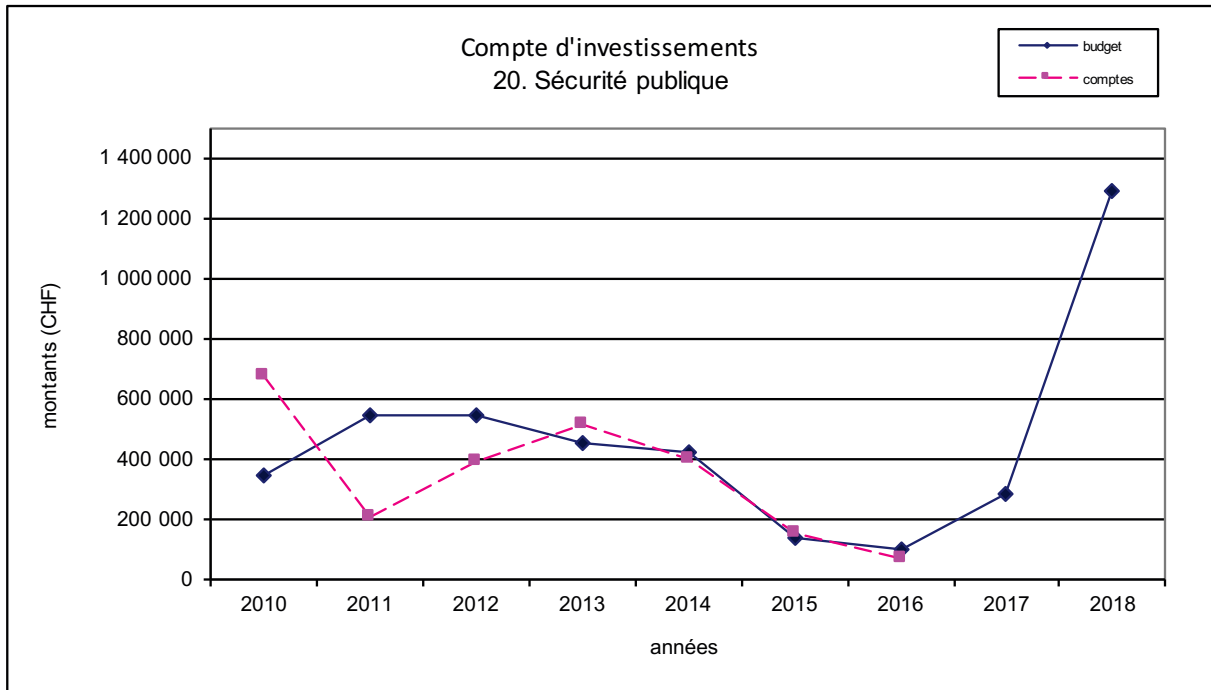
Dans son rapport, la Cogest ne reviendra pas sur les sujets dont les crédits ont déjà été acceptés.

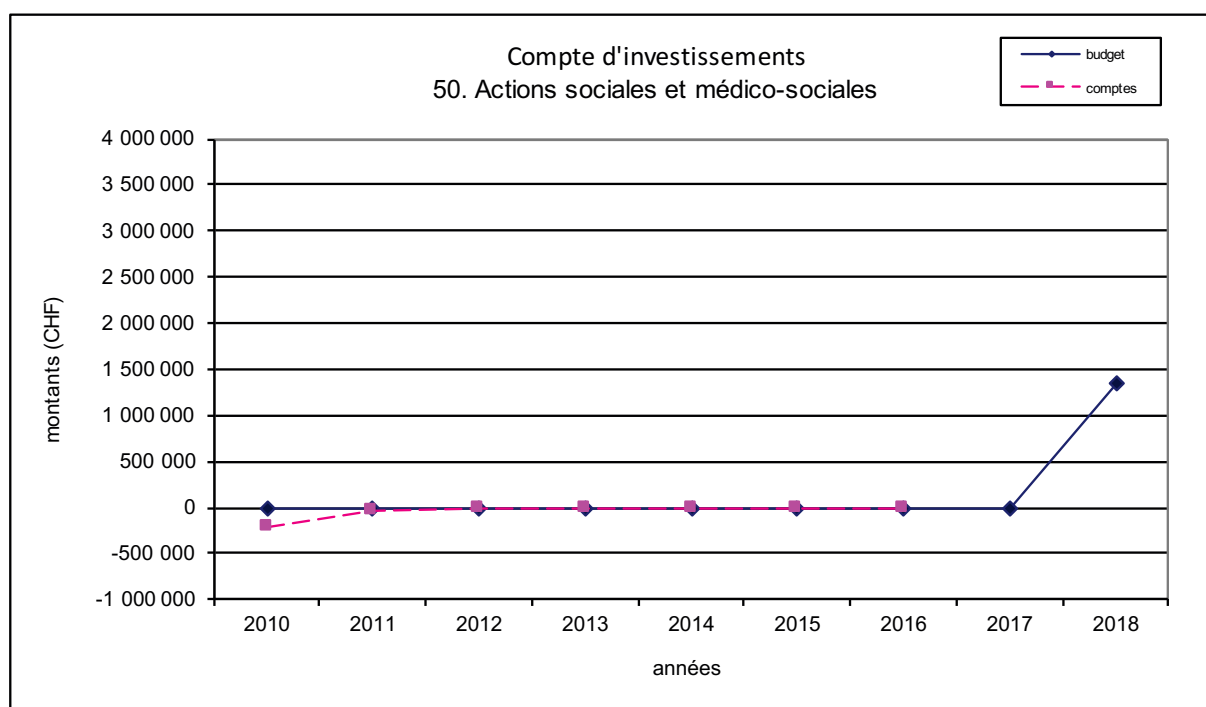
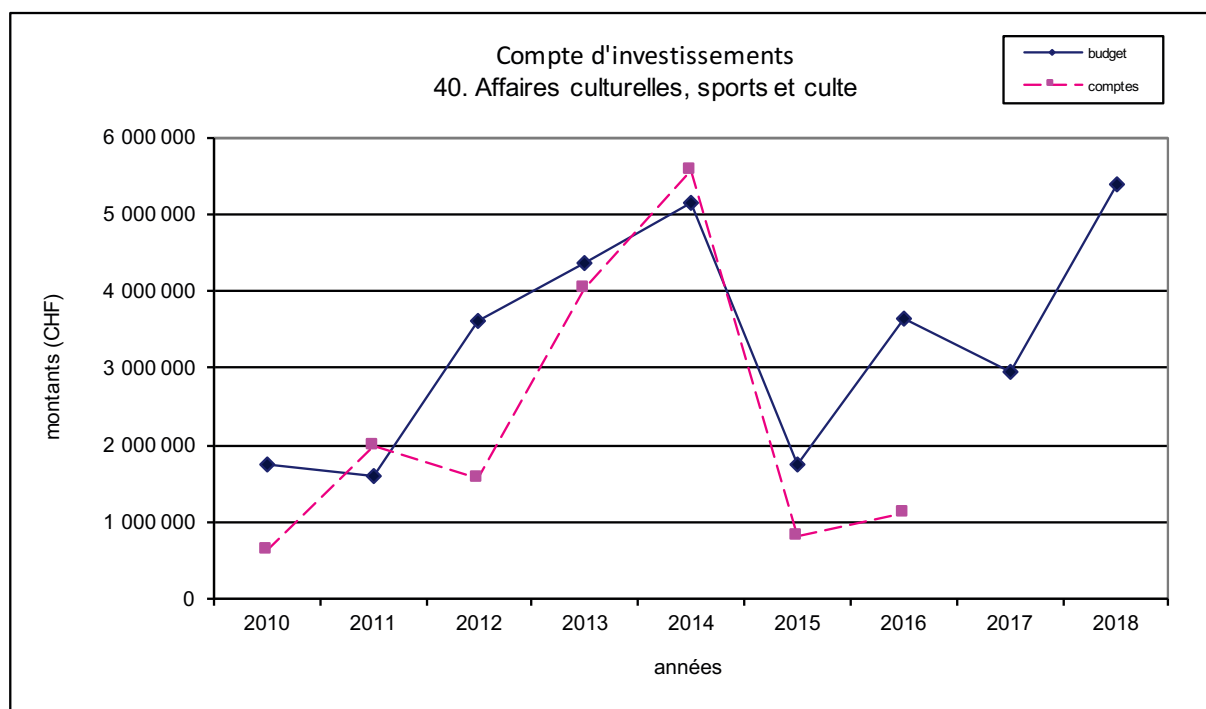
Le tableau ci-après donne un récapitulatif des montants par dicastère.

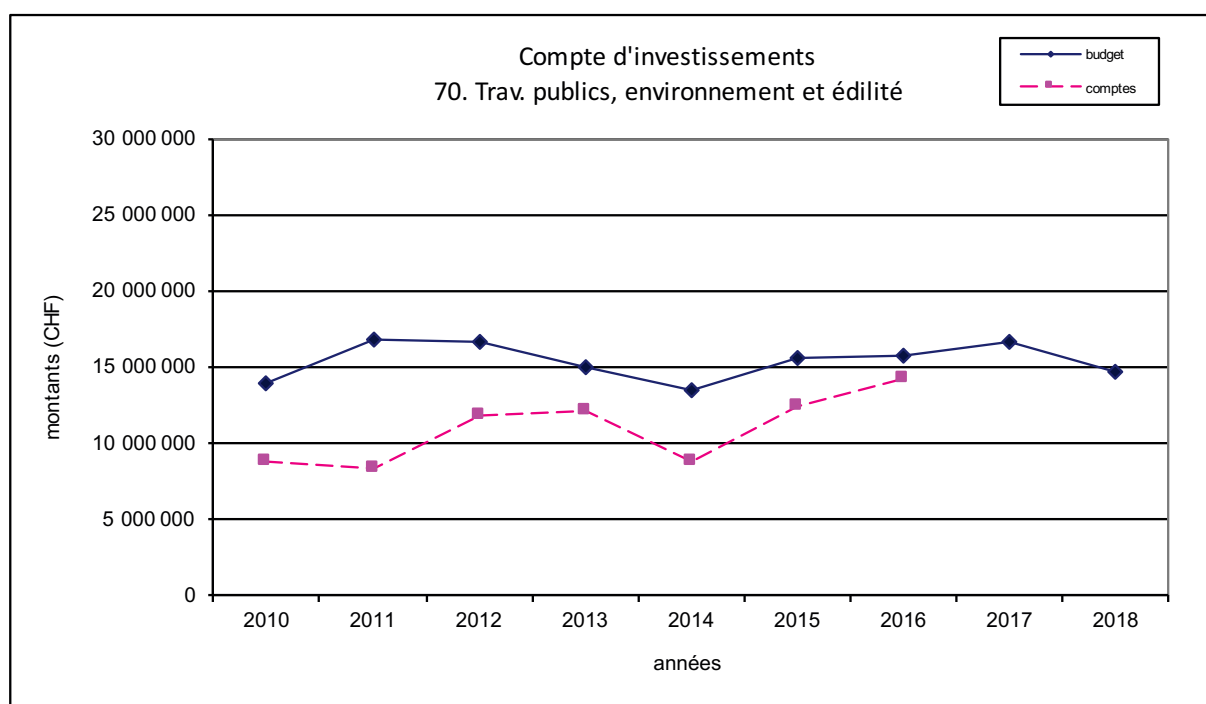
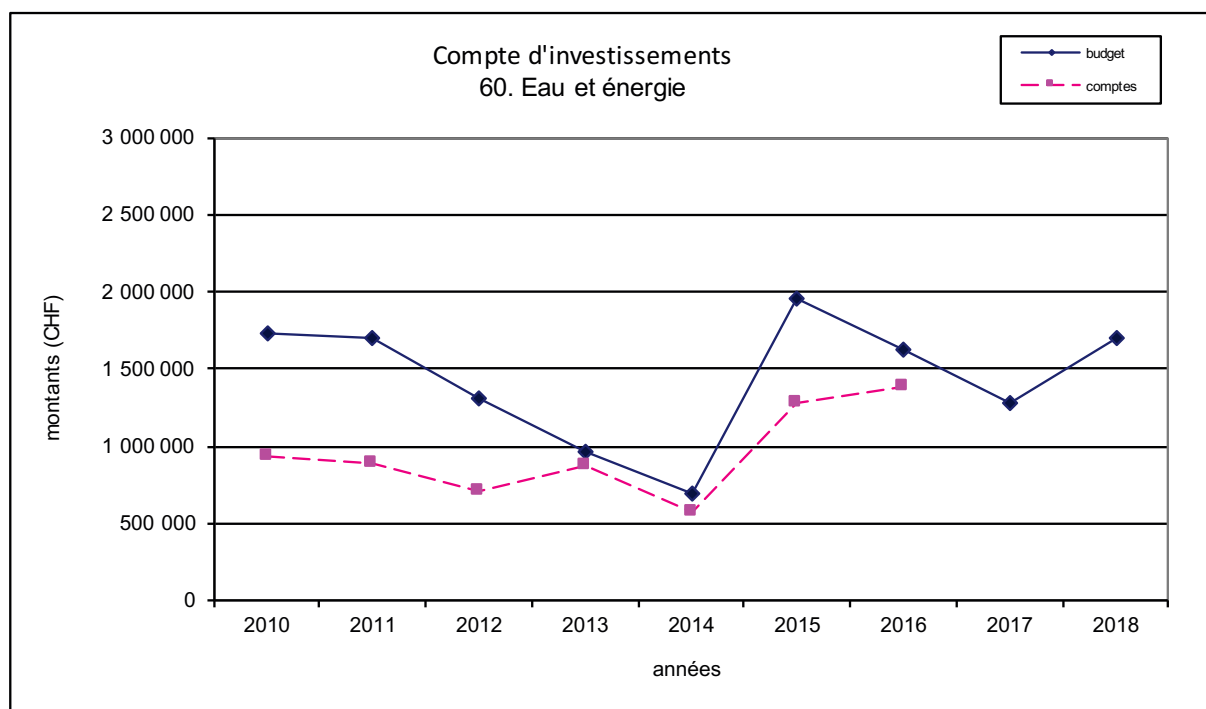
			2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
10	Administration générale	budget	3 500 000	2 750 000	2 050 000	2 100 000	1 725 000	1 600 000	1 530 000	1 530 000	758 100
		comptes	3 397 399	2 750 000	2 322 520	1 831 200	1 726 000	1 367 900	1 521 560		
20	Sécurité publique	budget	348 000	549 000	546 000	453 000	423 200	140 500	103 000	281 500	1 290 000
		comptes	674 910	211 428	393 974	516 554	397 636	152 521	71 556		
30	Enseignement et formation	budget	134 000	28 000	173 000	42 000	148 950	112 000	132 000	132 000	170 000
		comptes	117 323	22 858	197 933	62 019	157 326	130 501	132 169		
40	Affaires culturelles, sports et culte	budget	1 738 000	1 610 000	3 601 500	4 364 000	5 139 300	1 745 000	3 635 000	2 959 500	5 382 500
		comptes	620 226	1 982 251	1 564 228	4 043 638	5 572 858	827 090	1 104 878		0
50	Actions sociales et médico-sociales	budget	0	0	0	0	0	0	0	0	1 350 000
		comptes	-208 557	-45 061	0	0	0	0	0	0	0
60	Eau et énergie	budget	1 733 000	1 700 000	1 316 000	971 000	696 000	1 964 000	1 634 000	1 273 500	1 698 400
		comptes	931 774	890 861	702 054	880 816	572 270	1 282 645	1 386 001		0
70	Trav. publics, environnement, édilité	budget	13 882 000	16 837 000	16 604 500	15 060 000	13 491 000	15 618 500	15 669 000	16 592 500	14 735 600
		comptes	8 832 146	8 274 128	11 799 744	12 142 664	8 836 781	12 482 795	14 230 405		
	TOTAL	budget	21 335 000	23 474 000	24 291 000	22 990 000	21 623 450	21 180 000	22 703 000	22 769 000	25 384 600
		comptes	14 365 220	14 086 464	16 980 454	19 476 891	17 262 870	16 243 452	18 446 570		

Comme pour les comptes de fonctionnement, la Cogest vous présente l'évolution des différents comptes au cours du temps (différences entre dépenses et recettes).







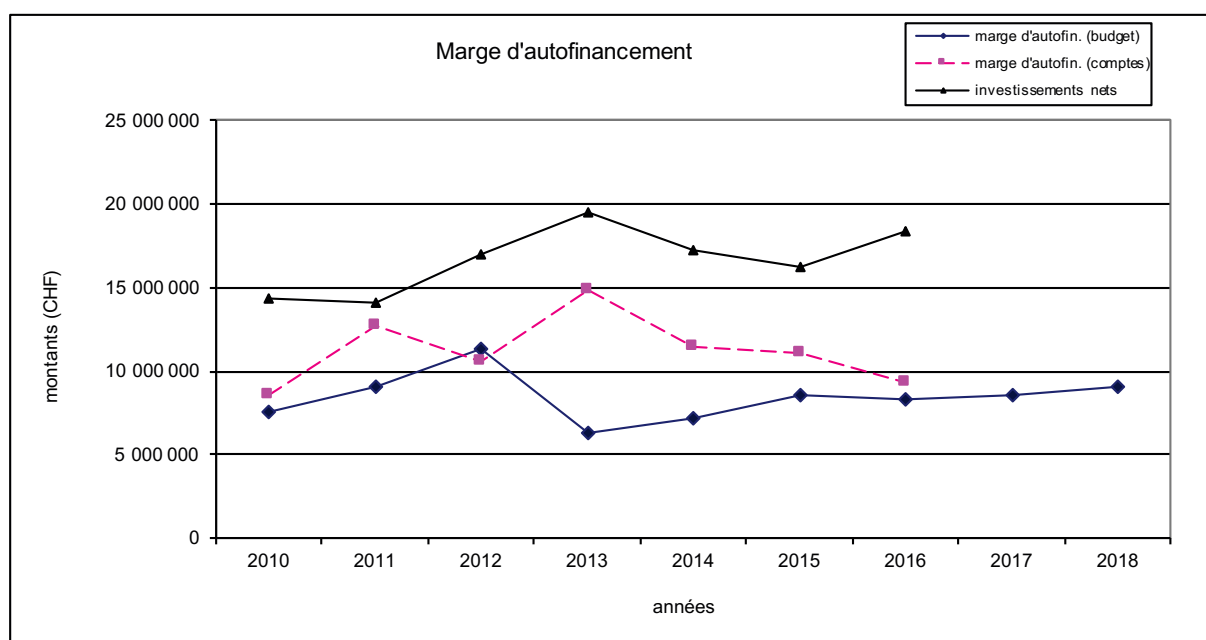


1.4 LA MARGE D'AUTOFINANCEMENT

Le budget 2018 fait ressortir une marge d'autofinancement de CHF 9'142'000.-, en hausse par rapport au budget précédent. Cette marge représente un taux de couverture des investissements nets de 36% (budget 2017, marge de 37.8%). Les investissements nets s'élèvent à CHF 25'384'600.-. Un recours théorique à l'emprunt de CHF 16'242'600.- sera nécessaire pour financer les investissements prévus.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
marge d'autofin. (budget)	7 520 560	9 101 300	11 296 650	6 306 180	7 201 690	8 593 900	8 273 700	8 594 900	9 142 000
marge d'autofin. (comptes)	8 620 728	12 708 587	10 596 728	14 920 947	11 438 733	11 108 080	9 314 538		
investissements nets	14 365 219	14 086 464	16 980 454	19 476 891	17 262 870	16 243 452	18 446 569		
taux de couverture	60.01%	90.22%	62.41%	76.61%	66.26%	68.38%	50.49%		

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution de la marge d'autofinancement.



2 ANALYSES ET COMMENTAIRES

2.1 Analyse générale

Pour la 5^e année consécutive, l'exercice 2018 de la Ville de Sierre devrait se terminer dans les chiffres rouges avec un excédent de charges de CHF 5'575'000.-, en augmentation de quelque CHF 584'000.- par rapport au budget 2017.

Les investissements (CHF 27 millions) atteignent un niveau record. Sierre continue sa mue pour augmenter son attrait et offrir plus de confort à ses habitants. La marge d'autofinancement devrait se situer à CHF 9'142'000.-, en hausse par rapport au budget précédent.

Les charges 2018 sont, comme pour les exercices précédents, principalement influencées par l'évolution défavorable des dépenses à caractères médico-sociales (détails voir pages 100/101 : Crèche, EMS), tant au niveau du canton que de la commune. Et, il est connu que cette situation ne va pas s'améliorer.

Mentionnons, tout de même, sur une note optimiste, que si les résultats des aménagements de production hydroélectrique doivent encore se solder par une perte nette en 2018, cette dernière devrait être sensiblement moins marquée qu'en 2017.

Relevons également la bonne tenue des autres postes de charges sous le contrôle de la Municipalité. Les mesures de contrôle budgétaire strictes mises en place permettent de limiter la hausse des coûts. Il faut donc poursuivre cette démarche.

Cependant, le déficit actuel étant principalement causé par des charges pour lesquelles la commune n'a que peu de pouvoir décisionnel, il faut absolument que l'exécutif trouve des solutions efficaces afin de développer de nouveaux revenus :

1. Impôts sur les personnes physiques

Au budget 2018, la Ville prévoit une diminution des impôts sur le revenu (baisse de CHF 650'000.-). Cette rubrique a été estimée avec réalisme, compte tenu des projections de la Municipalité ainsi que des résultats observés lors des derniers boucllements.

La Cogest s'étonne quelque peu de ce poste car malgré l'accroissement de la population, les revenus relatifs aux personnes physiques diminuent. Elle souhaiterait donc que le Conseil municipal mène une réflexion sur les 2 axes ci-dessous :

- Aménagement du territoire : les logements vacants, mais surtout les solutions trouvées par les agences de location pour y remédier (offrir 6 mois de loyer), semblent constituer une mesure ayant un fort potentiel à attirer des contribuables à bas revenu. Il est donc tout à fait réaliste de s'attendre, avec une telle politique, à voir les dépenses augmenter mais pas les revenus.

La Cogest souhaiterait que la Municipalité mène une réflexion sur les futures zones d'habitation afin de développer des lieux de vie incitant les futurs employés de la zone de Daval ainsi que les contribuables intéressants à rester sur la commune au lieu de les voir partir vers d'autres communes environnantes.

- Coefficient d'impôt : dans la mesure où la dette par habitant triplera d'ici à 2021, selon les estimations de la commune (voir plan financier 2018-2021), la Cogest souhaite connaître la stratégie que la municipalité compte mettre en place pour éviter une hausse d'impôt éventuelle.

2. Impôt sur les personnes morales

D'après le Conseil municipal, plusieurs entreprises seraient sur le point de venir s'implanter sur le site de Daval avec, comme conséquence, une progression des recettes fiscales des personnes morales, même s'il reste conscient que la situation économique des entreprises peut évoluer rapidement dans un sens ou dans un autre.

Bien que la Cogest se réjouisse de ce point, elle souhaiterait que la Municipalité évalue la potentielle perte fiscale que pourrait représenter l'entrée en vigueur du « Projet Fiscal 2017 ». En effet, la Ville compte, parmi ses contribuables, quelques grandes entreprises pour lesquelles, l'entrée en vigueur de cette loi, pourrait avoir des répercussions importantes sur leurs recettes fiscales.

3. Repenser Sierre dans la région...

L'exécutif le souligne, « dans ces conditions (i.e. financières de la Ville), il devient inévitable de s'interroger sur notre structure communale, sur notre modèle d'organisation régionale et sur notre rôle de chef-lieu de district. La prise en charge intégrale des infrastructures culturelles et sportives qui desservent toute la région va devenir un luxe que la seule Municipalité de Sierre ne pourra plus se payer. »

Lors de l'analyse du budget, la Cogest a constaté que pour différents postes la part supportée par la commune de Sierre dépasse largement celle supportée par les autres communes, comme par exemple, dans le cas :

- de la bibliothèque
- de l'office du tourisme (CHF 398'000.- contre CHF 42'000.- pour l'ensemble des autres communes membres);
- de la police municipale (le prix facturé à chaque commune est de CHF 62.- par habitant alors que le coût payé par un Sierrois s'élève à CHF 228.-);
- des pompiers et de l'achat du nouveau camion échelle :
- d'associations et d'infrastructures sportives. Dans ce secteur, nombreuses sont les associations qui sont subventionnées par la commune de Sierre alors que beaucoup de leurs membres proviennent des communes environnantes. Il en va de même pour les installations telles que les piscines, la patinoire, ou encore le futur anneau d'athlétisme.
- des offres culturelles comme le TLH qui sont majoritairement fréquentées par les habitants d'autres communes.

Cette constatation a été renforcée lors des différents entretiens réalisés avec des chefs de service.

Il est essentiel pour ne pas dire vital pour le futur de la ville de Sierre d'accentuer les discussions et les négociations avec les communes environnantes et trouver un moyen afin qu'elles participent aux infrastructures qu'elles emploient à l'image de ce qui a été fait pour la crèche. Pour rappel, les habitants des communes qui ont participé au financement de cette infrastructure bénéficient du même tarif que les Sierrois. Dans le cas contraire, un tarif plus élevé est appliqué.

Il va sans dire que les ajustements de tarifs souhaités par la Cogest, en cas de non-entrée en matière des communes, se veulent être des hausses acceptables et réalistes (a contrario de la tarification excessive et surréaliste pratiquée en 2011 pour la piscine de Guillamo) couvrant au moins le prix de revient des différentes installations

Cette situation que connaît Sierre, à savoir de supporter les coûts d'infrastructures profitant également aux communes avoisinantes, est un problème rencontré par tous les chefs-lieux du canton (Sion, Martigny, ...). Ne serait-il pas possible de revoir les critères de la péréquation intercommunale afin de tenir compte de ce biais et ainsi avantager quelque peu les villes supportant les coûts bénéficiant également aux communes environnantes ?

2.2 Commentaires

10. Administration générale

Poste 10.102.318.06

L'introduction de la taxe au sac, même si elle a demandé des investissements de la part de la Municipalité en terme de personnel et d'infrastructures avec la création de la nouvelle déchetterie, permettra également de diminuer certaines charges recensées particulièrement les frais de poursuite (CHF -30'000.-), la taxe ménage n'étant plus à encaisser.

Cette introduction a nécessité l'engagement de 1.2 postes (EPT) pour le renforcement des contrôles d'accès et de pesage à la déchetterie. Les charges liées à ce changement sont couvertes par l'augmentation des taxes de base et de quantité pour les ordures (CHF 150'000.-) et la participation des communes environnantes (CHF 180'000.-) (voir pages 121-122 – message du Conseil municipal).

20. Sécurité publique

Postes 20.209.427.00 / 01 / 02

La Cogest salue la volonté de la Municipalité de procéder à une révision de tarifs de parcage en ville. Les horodateurs des places de parc afficheront des hausses dans certains secteurs et permettront ainsi d'enregistrer une rentrée de CHF 40'000.-.

Les vignettes de stationnement, quant à elles, afficheront une augmentation d'environ 30%, ce qui permettra un gain de CHF 130'000.-.

Du côté des parkings à barrière, la municipalité a annoncé une simplification et une baisse des tarifs afin d'augmenter leur attractivité et d'inciter les usagers à privilégier ces derniers en lieu et place des places de stationnement du centre-ville.

Pour rappel, les nouveaux tarifs se détailleront ainsi :

- Première heure toujours gratuite ;
- CHF 1.- par heure supplémentaire du lundi au samedi en journée ;
- CHF 50ct par heure supplémentaire de nuit, le dimanche et les jours fériés ;
- Suppression des gratuités accordées jusqu'ici le samedi et sur le temps de midi ;

En ajoutant la mise en service du parking du complexe Sud (218 places), la Ville compte sur une augmentation des recettes de CHF 215'000.-.

A relever encore, que courant 2018, le parking de Bellevue sera réservé à des abonnés fixes munis d'un macaron et aux places « Park & Ride » des CFF.

La Cogest trouve la réflexion de la municipalité intéressante, mais s'étonne qu'une baisse des tarifs soit instaurée étant donné la situation financière de la ville. En vue de ce qui se pratique dans d'autres communes, il aurait été tout à fait envisageable de conserver les tarifs en vigueur pour les parkings à barrière tout en supprimant les gratuités accordées jusqu'à aujourd'hui. Cette hausse aurait été jugée raisonnable et modérée par la population.

Poste 20.209.452.00.

Part. communes partenaires + 109'000.–

Cette augmentation traduit la volonté du Conseil municipal de majorer, en 2018, le tarif facturé aux communes voisines qui bénéficient des services de la police municipale sierroise. Celui-ci devrait passer de CHF 52.– à CHF 62.– par habitant desservi, tarif qui demeure en deçà du prix coûtant de la prestation.

La Cogest aimerait souligner que cette augmentation de CHF 10.- par habitant desservi ne couvre en aucun cas le coût réel de la prestation (CHF 160.- par habitant).

Toutefois, elle encourage la Municipalité à poursuivre ses efforts dans l'instauration d'un dialogue avec les communes voisines.

Le rapprochement annoncé des polices de Sion et de Sierre constitue, de plus, une belle opportunité de remettre les cartes sur la table pour tous les récipiendaires et ainsi réduire les charges supportées pour les habitants sierrois.

Poste 20.502.506.00

Auto-échelle service du feu + 1'000'000.–

En raison de son âge (véhicule datant de 1990), l'actuel camion-échelle devra subir prochainement une révision complète, pour un montant estimé à près de CHF 200'000.–. Afin d'éviter une révision coûteuse sur un véhicule aussi âgé, il a été décidé de le remplacer par un nouvel engin de sauvetage et de travail aérien. Le canton a donné un accord écrit pour une subvention à hauteur de 43 %. Celle-ci sera versée en 2021. Le coût net à charge de la ville se montera donc à quelque CHF 570'000.–.

L'office cantonal du feu ayant prononcé l'interdiction d'employer le camion actuel, la Cogest propose de valider cet achat, tout en regrettant que les communes avoisinantes, dont les habitants bénéficieront de ce matériel, n'aient pas été approchées et incitées à participer à l'achat de ce véhicule.

30. Enseignement et formation

Poste 30.100.364.00

Le litige opposant la Municipalité contre la Formation universitaire à distance (FS-CH) est actuellement au Tribunal fédéral en attente de jugement.

Pour rappel, depuis 2012, la FS-CH, s'appuyant sur la loi fixant la localisation des écoles cantonales du degré tertiaire et la contribution des communes sièges, réclame à la Ville de Sierre une participation croissante de plusieurs centaines de milliers de francs par année : le montant est en effet passé de CHF 237'151.- en 2012 à CHF 375'571.- en 2015, allant jusqu'à CHF 416'000.- en 2016.

La Municipalité a constitué, en 2016, une provision de CHF 700'000.- qui correspond à 50% de la somme maximale exigée au 31.12.2016.

Estimant que les prétentions sont infondées, la Ville de Sierre a décidé de ne verser que CHF 5'000.- annuellement et de ne pas provisionner dans les budgets 2017 et 2018 le potentiel risque de surcoût que pourrait engendrer la perte de la procédure au Tribunal fédéral.

La Cogest espère donc vivement que la Municipalité obtiendra gain de cause, faute de quoi, la facture que devra payer la Ville à FS-CH sera une somme conséquente et en grande partie non provisionnée.

40. Affaires culturelles, sports et cultures

Poste 40.250.503.00

Théâtre Les Halles

+ 203'000.–

La ville n'a jamais acquis les gradins du TLH, qu'elle loue depuis de nombreuses années pour des montants importants (CHF18'000.–/an).

Afin de ne pas laisser perdurer davantage cette situation insatisfaisante d'un point de vue économique, il a été décidé de prévoir un montant (CHF 250'000) permettant de devenir propriétaire de gradins neufs.

Avec l'arrivée de M. Alexandre Doublet, un travail considérable a été entrepris pour diversifier et augmenter l'attractivité de la programmation, expliquer la démarche et le positionnement du Théâtre à la population. Cela semble payer étant donné que la Municipalité annonce avoir observé une augmentation sensible des recettes du budget global pour des coûts stables.

La Cogest s'en réjouit et espère, qu'à moyen terme, l'image et l'attachement des Sierrois à leur théâtre aille en grandissant.

Concernant l'investissement de CHF 250'000.- pour l'achat des gradins, la Cogest propose d'amender le poste 40.250.503.00 Halles de CHF 250'000.- et de le reconsidérer l'année prochaine à la lumière des informations manquantes aujourd'hui, et ce, pour les trois raisons suivantes :

- la Cogest n'a pas pu consulter les résultats de la saison 2016-2017, ces derniers n'étant pas encore publiés ;
- la Cogest s'interroge également sur le développement futur de cette zone et la pérennité du théâtre après 2021;
- la Cogest souhaite vivement que la municipalité ne se limite pas à demander une seule offre, ce qui est le cas ici, mais trois afin de pouvoir comparer et être certaine de choisir la meilleure option possible.

70. Travaux Publics, environnement, édilité

70.210.501.88

Aménagements mobilité douce

+ 500'000.–

La réalisation d'une solution de traversée du Rhône dévolue à la mobilité douce à Pont-Chalais constitue le principal objet porté à cette rubrique. Cette passerelle permettra une desserte sécuritaire des piétons et des deux-roues vers le futur complexe sportif d'Ecossia et sur la route du Rhône 1 (itinéraire national de vélo). L'autre objet notable porté au budget de cette rubrique concerne les premiers éléments d'un itinéraire sécurisé de la gare, au sud de la ville, vers le Théâtre Les Halles.

La municipalité souhaite apporter des modifications au pont existant (différentes solutions sont envisagées) pour permettre aux bus et aux vélos de rejoindre le futur complexe d'Ecossia en toute sécurité.

La Cogest souhaite que les travaux pour créer une liaison cycliste entre Noës et la gare se poursuivent.

70.410.503.09

Extension CO Goubing

+ 370'000.–

Ce compte permettra de supporter le solde des honoraires d'architecte pour l'extension du CO Goubing, pour un montant d'environ CHF 100'000.–. Il contient également une provision pour les travaux de réparation à effectuer sur les lanterneaux défectueux du bâtiment, dont l'entreprise responsable est en faillite, et qui, par conséquent, pourrait ne pas être en mesure d'honorer sa garantie.

L'expertise demandée par la municipalité a mis en exergue la défectuosité des joints et le manque de conformité des verres par rapport à ce qui avait été convenu. Elle a également réparti les responsabilités. L'entreprise responsable à 80 % est en faillite depuis le mois de juin 2017.

La commune doit donc aujourd'hui trouver une entreprise capable et d'accord de procéder à ces travaux.

La Cogest ne peut que regretter pareille situation en vu des finances actuelles, mais aucun signe ne laissait présager la faillite du prestataire concerné.

Pour le futur, la Cogest souhaite que la commune tire les enseignements nécessaires pour éviter le renouvellement de pareilles situations.

70.410.503.10

Serres

+ 300'000.–

Le montant inscrit dans cette rubrique correspond à la participation aux études de réalisation d'un centre intercommunal de production florale, rassemblant les villes de Sion et de Sierre.

La municipalité a annoncé, le 12 juillet dernier, via un communiqué, la nouvelle collaboration pour les serres de production florale. Aujourd'hui, les deux villes exploitent leurs propres centres horticoles, qui produisent leurs plantes et entretiennent leurs espaces verts et arborisés. En 2019, leurs serres se retrouveront sur un nouveau site commun. Elles seront construites à l'ouest du village d'Uvrier, entre la route cantonale et la voie de chemin de fer. Le centre intercommunal de production florale Sion-Sierre cultivera l'ensemble des plantons et semis nécessaires aux deux communes. Les travaux devraient démarrer l'an prochain. Leur facture s'élèvera à 2.6 millions de francs. Le projet prévoit une optimisation des coûts de construction mais aussi de gestion de la future infrastructure.

A Sierre, le centre horticole actuel aurait nécessité d'importantes rénovations, estimé à quelque 2 millions de francs. Sion est dans une situation similaire.

Entreprendre les travaux chacun de son côté aurait été plus onéreux qu'une approche commune. Ce choix permettra également d'atteindre la taille critique pour certains types de production et de réaliser des synergies en termes d'exploitation, ce qui débouchera sur des économies d'échelle.

La Cogest encourage des collaborations intercommunales de la sorte. Toutefois, elle souhaite que la municipalité reste vigilante quant aux frais d'études afin que ceux-ci restent dans un montant mesuré par rapport à la somme dévolue aux travaux.

Des questions restent en suspens :

- les coûts totaux des travaux et leur répartition entre les deux villes ;
- la répartition des frais d'études entre Sion et Sierre ;
- l'avantage financier du projet en comparaison à la rénovation des serres actuelles ;
- les coûts de fonctionnement et leur répartition.

Dans cette situation, la Cogest ne peut se prononcer sur un éventuel amendement à la rédaction du rapport. La Cogest poursuit son investigation.

3 CONCLUSIONS

La Cogest a analysé le budget 2018 sur la base des documents fournis et des entretiens accordés par les conseillers municipaux, les chefs de service ainsi que par Monsieur Jérôme Crettol.

Les membres de la Commission de gestion remercient chaleureusement tous leurs interlocuteurs pour leur amabilité.

3.1 Considérations générales

Comme pour les exercices précédents, les charges 2018 sont principalement influencées par l'évolution défavorable des dépenses à caractères médico-sociales tant au niveau du canton que de la commune. Cette situation ne semble pas s'améliorer.

Mentionnons, tout de même, sur une note optimiste, que si les résultats des aménagements de production hydroélectrique doivent encore se solder par une perte nette en 2018, cette dernière devrait être sensiblement moins marquée qu'en 2017.

Il est à relever que concernant les postes de charges sous contrôle, ceux-ci sont bien tenus par la Municipalité.

Au vu de ce qui précède, la Cogest constate que le déficit est devenu structurel. Il faut donc absolument que la Municipalité trouve des solutions efficaces afin de développer ses revenus tels que :

- les impôts sur les personnes physiques via une amélioration du profil de ses contribuables par une ville plus attractive (aménagement du territoire, ...);
- les impôts sur les personnes morales en diversifiant le tissu économique et en développant effectivement la zone de Daval;
- en rediscutant les accords intercommunaux (bibliothèque, office du tourisme, infrastructures sportives, pompiers, polices, culture...);
- en proposant une modification de la péréquation cantonale intercommunale.

3.2 Amendements

Concernant l'investissement de CHF 250'000.- pour l'achat des gradins du Théâtre les Halles, la Cogest propose d'amender le poste 40.250.503.00 Halles à 0.- et de le reconsidérer l'année prochaine pour les trois raisons suivantes :

- la Cogest n'a pas pu consulter les résultats de la saison 2016-2017, ces derniers n'étant pas encore publiés;
- la Cogest s'interroge également sur le développement futur de cette zone et la pérennité du théâtre après 2021;
- la Cogest souhaite vivement que la municipalité ne se limite pas à demander une seule offre, ce qui est le cas ici, mais trois afin de pouvoir comparer et être certaine de choisir la meilleure option possible.

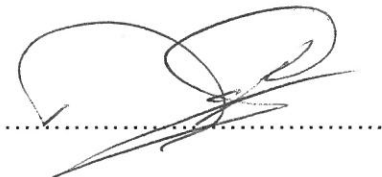
Arrivée au terme de son analyse, la Commission de gestion recommande au Conseil général :

- de créer une commission ad'hoc ou de donner un mandat à la Cogest pour examiner les comptes liés et non-liés ;
- d'entrer en matière ;
- d'approuver le budget 2018 avec l'amendement proposé ci-dessus ;
- d'autoriser le Conseil municipal à contracter les emprunts que ce budget implique.

Le rapport est accepté à l'unanimité des membres présents.


COMMISSION DE GESTION

Ralph Guntern
Président



.....

Lysiane Tissières-Premand
Chargée du rapport



.....